

Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Recensement de la population 2026



Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

le-recensement-et-moi.fr

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.

Cette année, FICHEUX réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Un courrier du Maire sera déposé dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement : si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis. Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

**Si vous vous absentez du 15 janvier au 14 février 2026,
Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 15 janvier 2026
Contactez le secrétariat de la commune.**



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

L'Agenda du trimestre :

- Samedi 10 janvier : Vœux du Maire
- Dimanche 15 et 22 mars : Election des Conseillers Municipaux

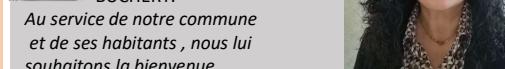


Axelle TISON sera votre agent recenseur.

Réservez-lui un bon accueil !



Le 19 janvier, nous Accueillerons notre nouvelle secrétaire de Mairie, Mme Sophie BUCHERT.



Au service de notre commune et de ses habitants, nous lui souhaitons la bienvenue.

Ils sont nés en 2025 :

6 mars 2025 : Arthur est arrivé chez Steven SOUILLART et Marion DUBOIS

2 mai 2025 : Soline est arrivée chez Teddy DELCOURT et Marie Charlotte LEBAS

12 août 2025 : Timéo est arrivé chez Sébastien CANLERS et Elodie THERESENNE

27 novembre 2025 : Inès est arrivée chez Florent DELOBEL et Coralie MOLIN

IMPORTANT : En conformité avec le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données), les naissances ne sont citées qu'avec le consentement explicite des parents de l'enfant.



Ils nous ont quittés en 2025 :

19 avril 2025 : Jean PARAS

1^{er} juin 2025 : Bernard PAILLARD



Avec la Commission communication, nous avons trouvé un grand plaisir à créer, en 2022, puis à rédiger ce journal communal. Nous espérons que les informations que nous y avons partagées vous ont intéressés.

En mars, après les élections, une nouvelle Commission sera mise en place. Elle décidera de la continuité du Ficheux Infos ou d'une nouvelle forme de communication .

Merci de votre participation et / ou de votre soutien et bon vent à Ficheux Infos

Eric DELEPAUX

Ficheux Infos, bulletin destiné à diffuser les informations de la commune et du conseil municipal de Ficheux - Comité de rédaction : Lucie ALLOUCHERY, Maureen BILLAUT, Christian DEMASURE, Patrick DELPORTE, Gérald GODART Président : E DELEPAUX - A aussi contribué à ce numéro : Alexandra LEROY Site internet : www.ficheux.fr

Commune de Ficheux



Edito :

L'année 2025 se termine, année marquée par des travaux importants avec l'adaptation du ruisseau des veaux chauds aux futures conditions des pluies attendues et l'installation d'un réservoir pour la protection incendie de la salle polyvalente.

2026 commencera avec une opération de recensement des populations (voir page 4). Ce sera aussi la fin du mandat de Maire que j'exerce depuis 2022, avec toujours une pensée pour Michel BÉCOURT, 1^{er} adjoint, décédé en 2021 et Jean Claude BLOUIN, Maire, décédé en 2022 et qui avait, en 2020, présenté le conseil municipal qui vous sert aujourd'hui. Une mandature marquée également dès ses premiers jours par la crise du COVID.

En mars, je me présenterai à vous avec une équipe partiellement renouvelée. Pour ces élections; de nouvelles règles sont mises en place. Celles-ci vous sont présentées en page 2.

Que 2026 vous apporte le meilleur. Bonne année à tous et bonne lecture.

David TISON

**Rendez-vous
samedi 10 janvier,
18h00
salle polyvalente pour
la cérémonie des
vœux.**



**David Tison , Maire de Ficheux,
Le Conseil Municipal
et le Conseil Municipal des Jeunes
vous présentent leurs meilleurs
vœux pour cette nouvelle année.**



Bonjour Jeune Ficheusois ou Ficheuseuse.

Pour être certain que ce courrier te soit remis, j'ai confié sa distribution au :



Je te souhaite un bon Noël et te dis à bientôt.

Père Noël



Ho Ho Ho !
Bonne à toi,
Jeune Ficheusois,
Jeune Ficheuseuse.

J'adore distribuer une boîte au pôle Nord dans ton village. Tu es à la mairie.

Tu pourras déposer une lettre à la mairie ou dans ta boîte aux lettres jusqu'à la fin d'année et tu y joindras la liste des cadeaux que tu souhaites recevoir le soir de Noël.

Aides par les membres du Conseil Municipal des Jeunes de Ficheux à faire la transparence.

Sais-tu pourquoi
les enfants écrivent
des lettres à Noël ?

À bientôt Père Noël !

Le Père Noël

À tout de suite !



2023

Voies d'accès vers le Père Noël

au-delà des étoiles

Écris ta lettre
au Père Noël !

Organisé par le Conseil des Jeunes de Ficheux

Tu as été sage cette année ?

Le Père Noël attend la boîte aux lettres de Ficheux.

Juste à temps pour Noël !

La boîte aux lettres du 22 novembre au 30 décembre 2025

Ne tarde pas, les cadeaux

une surprise pourrait arriver

2025



ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.



Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

1er
tour

15 mars

Allons
Voter!

2d
tour

22 mars



La Solitude, ça n'existe pas ... comme le dit si bien la chanson de Gilbert BECAUD Au sein de notre commune, c'est le cas.

A l'initiative du CCAS, mais également d'un groupe de réflexion, plusieurs personnes désintéressées et bien connues à Ficheux s'investissent dans une **démarche Anti-isolation** et bienveillante auprès de certaines et certains, dits Ainés, de notre village. Il s'agit de visites ponctuelles, d'une fréquence à définir avec nos deux ambassadrices de la sociabilité : Christiane et Nicole. Ces petites visites de courtoisie feront plaisir à tout le monde, l'existential y est !.

Le bon regard mutuel, le bien vivre et le respect seront toujours à l'ordre du jour.

Vive la vie !

Vous disposez d'un peu de temps et vous aussi vous souhaitez aller au contact des personnes seules ou isolées, venez rejoindre nos ambassadrices. Rien de plus facile il suffit de se rapprocher d'un membre du CCAS ou du secrétariat de la Mairie.



Du nouveau au SMAV

Surtitre : suppression du numéro vert

Chapô : C'est encore une nouvelle page du SMAV qui se tourne.

Le Numéro Vert vit ses derniers mois avant son remplacement par une ligne standard.

Après 20 ans de bons et de loyaux services, le Numéro Vert raccroche le combiné. Avec un coût mensuel d'environ 2500€/mois, le Numéro Vert ne trouve plus aujourd'hui son utilité.

L'ère des tarifs exorbitants vers les fixes et les portables étant révolue, le SMAV sera désormais accessible via une ligne fixe Standard au 03 21 16 0001. Cette ligne fixe, déjà opérationnelle, n'est ni plus ni moins que le numéro de notre accueil avec, au bout du fil, Chloé, Thomas, Stéphane et «Fred».

Nos quatre agents restent à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi). A défaut, il vous est également possible de les contacter par mail : contact@smav62.fr.



Le saviez-vous : Au mois d'octobre, une de nos Conseillère Municipale était invitée à une présentation de la **Croix Rouge d'Arras**, L'occasion de faire connaître quelques actions de cet organisme :



Accueil de jour : Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h00

Accueillir les personnes en toute circonstance (aides financières, alimentaires et orientation si nécessaire vers d'autres organismes sociaux).

La Boutique : Mardi et mercredi de 14h à 16h30

Vente de vêtements neufs et d'occasion, de jouets, de livres, etc ... à très petits prix

Apprentissage de la langue : Mercredi et jeudi de 14h à 16h00 (sur inscription)

Apprentissage du lire, Ecrire et Parler le français au travers de cours individualisés et l'utilisation de manuels et logiciels informatiques.

Lutte contre l'illettrisme : Lundi et mardi de 9h30 à 10h30 (sur inscription)

Apprendre à lire, écrire et compter, alphabétisation.

Accueil des plus vulnérables : Lundi de 14h à 16h00

Moments agréables de partage autour d'un goûter, d'un repas ou d'ateliers.

La halte détente Alzheimer : Mardi et jeudi de 14h à 17h00 (sur inscription)

Prise en charge des malades afin de donner un temps de repos pour la famille.

Accueil santé social : Samedi de 10h à 12h00

Assurer des consultations médicales et soins infirmiers gratuits pour des personnes dépourvues de couverture sociale ou en rupture de droit ou en rupture de soins

